

## **Compte rendu du CS AFDC 26 Mars 2025**

Paris I (Lourcine) – 16H

Salle 13 du Centre Lourcine, 1 rue de la glacière, 75013 Paris.

Présents sur place : Georges Bergounous, Julien Bonnet, Theo Ducharme, Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Laurence Gay, Marc Guerrini, Anne Levade, Anne-Marie Le Pourhiet, Pierre de Montalivet, Agnès Roblot-Troizier, Dominique Rousseau, Julien Padovani, Caterina Severino, Pauline Türk.

Présents en ligne : Hubert Alcaraz, Véronique Champeil-Desplats, Bertrand-Leo Combrade, Pierre Espuglas, Aurore Gaillet.

Procurations : Mathilde Heitzmann- Patin pour Marthe Fatin-Rouge-Stefanini ; Alexandre Viala pour Julien Bonnet ; Chloë Geynet Dussauze pour Julien Padovani ; Eric Tavernier pour Pauline Türk ; P. Blacher pour P. de Montalivet ; JP Derosier pour G. Bergounous ; Thierry Renoux pour Caterina Severino, Emmanuel Cartier pour Agnès Roblot-Troizier, Olivier Gohin à Pauline Türk

Excusés : Eric Buge Pierre Esplugas, Olivier Lecuq

### **\*Bilan JED 2024 et publication de la journée de restitution**

P Türk dresse le bilan des Journées décentralisées 2024, nourries par huit manifestations sur la thématique de la République sociale. La journée de restitution du 27 mars sera dynamisée par un format un peu adapté par rapport aux éditions précédentes, sous la forme de tables rondes, permettant de croiser les thématiques et discussions tenues lors des JED, et de faire appel à un intervenant extérieur en ouverture, pour croiser les disciplines. Cette année, la conférence d'introduction sera prononcée par Mme Stéphanie Roza, agrégée, docteure en philosophie, et chargée de recherches au CNRS (ENS Lyon/Triangle). Spécialiste de l'histoire des idées politiques, ses travaux portent sur les origines de la tradition socialiste au XVIIIe siècle et sur l'héritage des Lumières (XIXe-XXIe siècles) et elle a participé à un consortium sur la République sociale dans sa discipline.

P. Türk ouvre la discussion sur les perspectives de publications. Sont envisagés un numéro spécial de revue (RFDC ?) ou une publication des actes, par exemple dans une collection portée par la Société de Législation comparée (SLC). Véronique Champeil-Desplats propose un numéro spécial dans la Revue des droits de l'homme

### **\* Programme des JED 2025**

Signe du dynamisme de l'Association et de l'engouement pour la thématique des cultures constitutionnelles comparées, sur la base d'une trame rédigée par Jordane Arlettaz, Audrey Bachert-Peretti, Carolina Cerda-Guzman et Fabrice Hourquebie, 8 journées sont annoncées :

**Toulouse, 20 juin 2025** (org. Aurore Gaillet) : « Justice constitutionnelle et cultures constitutionnelles »

**Evry, 18 septembre 2025** (org. Elysee Hator) « Les Gouvernements minoritaires : enjeux et opportunités pour la Ve République ».

**Cergy, 18 septembre 2025**, (org. A. Gaillet et C.-M. Herrera), « Les cultures constitutionnelles : notions et comparaisons. »

**Nice, 26 septembre 2025** (org. Renaud Bourget, Marc Guerrini, Pauline Türk), « Néo-constitutionnalisme latino-américain / Rétro-constitutionnalisme hexagonal : le "constitutionnalisme vert" : approches comparée des cultures constitutionnelles française et sud-américaines

**Aix**, 1-3 octobre 2025 (org. A. Bachert-Peretti, N. Colodorovschi-Danelciuc, C. David, A. Duffy-Meunier, M. Fatin-Rouge Stefanini), Université d'été "Les cultures constitutionnelles : Comment la Constitution se raconte"

**Lyon 3**, 23 octobre 2025 (org. AL Sagon), « Culture constitutionnelle transnationale »

**Montpellier et Paris I**, 28 novembre 2025 (org. Julien Bonnet et Julien Padovani) : « Le Légalisme » dans la culture constitutionnelle française: entre déclin et résurgence".

**Rennes** 28 novembre 2025 (org. A BuiXan et Audrey de Montis) : « Les institutions politiques, révélatrices des cultures constitutionnelles », 28 novembre 2025

La publication de ces journées pourrait trouver sa place dans une collection spéciale de l'AFDC portée par la SLC. Un atelier pourrait prolonger et valoriser la thématique lors du congrès de l'AFDC en 2026.

### **\*Programme de webinaires « culture constitutionnelle »**

Rappel est fait de l'objectif et du format de ces webinaires.

En voici la liste :

2 octobre 2024 : avec l'Université de Toulouse : « Rencontre France-Allemagne : La culture parlementaire en débat » ; Organisation et discussion : Aurore Gaillet et Mickael Hempelmann, intervenants : Damien Connil, Pr. Claus Dieter Classen (Université de Greifswald), Pauline Türk, Armel Le Divellec

11 octobre 2024 17h : « L'étude culturelle du droit constitutionnel », intervenant Paul Kahn, Professeur à l'Université de Yale, Organisation : G. Tusseau

20 novembre 2024 17h : « Existe-t-il une culture constitutionnelle en Belgique ? », intervenant Marc Verdussen, Professeur à l'Université de Louvain, Organisation : P. Türk, Discutant : A. Le Quinio, P Türk

7 mai 2025 10h : « L'inculture constitutionnelle, fondement ou obstacle du constitutionnalisme ? », intervenante : Pr. Laureline Fontaine, organisation : J Padovani

4 juin 2025 9h: Ninon Mathieu : "L'habeas corpus- Composante ou pilier d'une culture constitutionnelle ? Histoire, mythe, nature et fonctions d'une institution ancrée dans le constitutionnalisme occidental et la Common law », prix de thèse AFDC 2024, Discutante : Pr Vanessa Barbé

Un appel est lancé aux idées pour les webinaires suivants, sur un rythme au moins trimestriel si possible. Caterina Severino propose Massimo Luciani

Une réflexion est ouverte sur la valorisation (publication) de ces webinaires, au sein du programme Cultures constitutionnelles de l'AFDC. Marthe Fatin-Rouge Stefanini propose la mise en ligne des interventions sous forme de podcast ou vidéo, selon accord des intervenants.

### **\*Point d'information sur les prix de thèse AFDC et Rivero**

Il est rappelé que le premier **prix de thèse de l'AFDC** a été attribué par un jury présidé par la Pr Roblot-Troizier.

Celle-ci explique les étapes suivies par le jury, depuis la sélection sur la recevabilité jusqu'à la remise du prix lors d'une cérémonie organisée à Lille le 27 novembre 2024, et rappelle que la thèse de Ninon Mathieu, consacrée à l'Habeas Corpus, a été primée.

La composition et la présidence du jury étant appelées à changer chaque année, le Bureau propose que le président du jury sortant propose le nom de son successeur. Agnès Roblot-Troizier propose le nom de Véronique Champeil-Desplats pour lui succéder. Celle-ci se déclare prête à exercer cette responsabilité et annonce que, dans ce cas, elle proposera un jury paritaire dans la mesure du possible, respectueux des équilibres géographiques et statutaires (PR – MCF). P Türk rappelle que le CA doit valider la composition du jury, dès sa composition annoncée.

Concernant le **prix RIVERO**, P Türk rappelle les conditions d'attribution du prix et de formation du jury correspondant. Ce prix de thèse est délivré, tous les deux ans, conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française et soutenue au cours des deux années précédentes. Le prix 2023 a été attribué à M. Rodolphe Royal pour sa thèse intitulée : « Les limites constitutionnelles à la privatisation. Etude de droit comparé (France, Allemagne, Royaume-Uni) », soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le prochain jury se réunira entre juillet et octobre 2025. Trois membres de l'AFDC sont appelés à y siéger. Conformément à la proposition de l'AFDA, le jury 2025 sera présidé par un membre de l'AFDA, à charge pour l'AFDC de prendre la présidence du prochain jury 2027. Comme pour le prix de thèse de l'AFDC, il est proposé d'organiser une rotation des membres du jury pour associer largement et à tour de rôle les membres des associations. Il est proposé aussi de rechercher un équilibre entre hommes et femmes et entre les universités parisiennes et de province, au sein du jury.

Sont proposés par le Bureau pour représenter l'AFDC dans le jury 2025 : Mathilde Philip Gay, Julien Jeanneney et Pierre de Montalivet. Ceux-ci siègeraient aux côtés d'Olga Mamoudy, Emilie Barbin et Olivier Renaudie pour l'AFDA, ce dernier étant appelé à présider le jury.

#### **\*Programme scientifique du Congrès 2026**

Le Congrès est prévu à Poitiers du 11 au 13 juin 2026. Les locaux du centre-ville sont déjà réservés. Un site internet est en préparation.

Un rappel des principaux enjeux, des points principaux d'organisation des travaux (moments plénières, ateliers, séminaire de la jeune recherche), et des thématiques des ateliers lors des éditions précédentes est effectué.

Bertrand-Leo Combrade, au nom de Samy Benzina et de l'équipe poitevine organisatrice, fait un point de situation concernant le financement du congrès, les conditions de la participation d'universités partenaires et les réflexions entamées avec son équipe sur le programme scientifique. L'idée d'une table ronde relative au concept de démocratie illibérale est proposée.

Sur ce dernier point, un débat s'engage au sein du Conseil scientifique et différentes idées sont émises : créer un atelier controversé ; créer un atelier environnement en lien avec les préoccupations locales ; remplacer la conférence inaugurale par une table ronde, valoriser le patrimoine poitevin (Rabelais) ; valoriser le programme culture constitutionnelle, éventuellement dans le cadre d'un atelier, et éventuellement en impliquant aussi la « trilatérale » ; attirer les participants avec une conférence inaugurale d'un « grand témoin », collègue étranger de renom ou politique d'envergure.

Parmi les noms évoqués pour des invités de renom, figurent le président de la Cour de Karlsruhe, Daniele Darlant qui a présidé la Cour constitutionnelle centrafricaine, le président de la Cour suprême du Brésil ou Jean-Marc Sauvé.

Julien Bonnet rappelle l'importance de concilier l'exigence scientifique et les contraintes organisationnelles et budgétaires.

Il est proposé que l'illibéralisme soit un fil directeur des journées de Poitiers, ce qui peut permettre la coexistence de plusieurs des formats proposés (table-ronde des acteurs et controverse d'ordre plus conceptuel).

Concernant les ateliers, une liste proposée par le bureau est annoncée, comme support de discussion.

Cette liste est amendée grâce aux discussions et proposition des membres. Les sujets porteurs sont identifiés. Les rapports de système pourraient être appréhendés à une triple échelle locale/ nationale et européenne et internationale. Certains ateliers peuvent être renouvelés ou élargis. Anne Levade souligne l'importance de ne pas démultiplier les ateliers, et également d'être suffisamment précis quant à leur intitulé, en évitant les appellations « fourre-tout ». Il est proposé de préciser le thème des ateliers par un sous-titre. Il est proposé également, plutôt que de faire un atelier dédié, de réintégrer la perspective de controverses dans chaque atelier, surtout si la controverse est valorisée lors d'une table ronde en plénier. Un débat s'engage sur la liste des ateliers

### **\*Questions diverses**

Sont annoncés plusieurs projets impliquant l'association :

Le Congrès sino-français de droit constitutionnel aura lieu en mai à Pékin et portera sur la culture constitutionnelle et le contrôle de constitutionnalité.

Les « Trilatérales » ont été relancés lors d'une réunion en visioconférence tenues en présence de l'équipe de Pau, de Toulon et d'une partie du Bureau de l'AFDC, avec les nouveaux présidents des associations espagnole et italienne de droit constitutionnel. Une rencontre est prévue à Madrid en septembre, laquelle sera aussi l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des trois associations.

L'AIDC a retenu, pour son congrès de Bogota, un atelier sur les cultures constitutionnelles proposé par l'AFDC et présidé par Emmanuel Cartier et Marthe Fatin-rouge-Stéfanini.